

MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON

Un an... 8 fr.
Six mois... 4 fr.

LES ANNONCES
SONT REÇUES

Chez M. V. FOURNIER
14, rue Confort

JOURNAL POLITIQUE

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, par

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an... 10 fr.
Six mois... 5 fr.

ÉTRANGER

Un an... 12 fr.

BONIMENT

Cela ne pouvait pas durer longtemps, c'eût été trop beau.

Après une journée de travail sérieux, après une séance bien remplie qui lui a apporté des félicitations et des louanges des quatre coins de l'horizon politique, l'Assemblée nationale fatiguée sans doute par cet excès de sagesse et de patriotisme s'est empressée de revenir à son marais, de retomber dans le bournier où elle patauge avec tant d'abandon.

La loi sur la magistrature empêtrée dans son article 10 s'en va sous elle, et s'enfoncé misérablement dans la vase.

La loi sur le Conseil d'Etat à plat ventre dans l'ornière de son article 3 est menacée du même effondrement : il est bien question d'une transaction qui consisterait à faire nommer par le gouvernement les conseillers d'Etat à pantalons jaunes et par l'Assemblée les conseillers d'Etat à chapeaux gris, mais rien n'est encore décidé sur ce point délicat et pendant ce temps là, l'asphyxie fait son œuvre lente.

La loi militaire embourbée dans le service obligatoire a une peine inouïe à se tenir debout.

Enfin, les lois de finances sont enserrées, emprisonnées, enchaînées dans un réseau de soie, de laine, de coton et de fils de fer, au point de ne pouvoir remuer ni pied ni patte.

L'Assemblée nationale a été souvent

attaquée et critiquée, mais on reconnaît qu'elle y met du sien, et qu'elle fournit une besogne facile à ses adversaires.

Nous n'y apportons pour notre compte ni méchanceté ni malice, mais s'il est possible en présence du spectacle des défaillances, des incertitudes, des indécisions de cette Assemblée, s'il est possible à un homme sensé de ne pas hausser les épaules jusqu'au plafond, nous consentons à acquiescer le maréchal Bazaine.

Comment, on met une loi sur le chantier; une commission spéciale s'attache à sa confection; pendant de longues semaines, de longs mois cette commission la commente, la discute, l'épéluche article par article, lettre par lettre, virgule par virgule, et lorsque l'enfantement paraît suffisamment avancé, semble être arrivé à terme, cette malheureuse loi succombe devant la confusion, l'irrésolution, le pathos de sept cent trente huit messieurs qui à force de parler finissent par ne plus se comprendre, qui ne savent ni ce qu'ils veulent dire ni ce qu'ils veulent faire.

Et nous assistons au plus ridicule, au plus pitoyable avortement.

En voilà quatre, cinq depuis moins de six mois.

La loi Victor Lefranc, — avortement.

La loi sur les matières premières, — avortement.

La loi sur la magistrature, — avortement.

La loi sur le Conseil d'Etat, — avor-

tement.

La loi sur l'instruction, — avortement.

Voyons voyons, nous ne voudrions pas nous laisser aller à des mots malsonnants, ni manquer de respect à nos élus, mais si cela continue, ce sera plus une Assemblée nationale que nous aurons là, ce sera une fausse couche perpétuelle.

Et il n'est pas malaisé d'en découvrir la raison.

L'Assemblée nationale est impuissante à constituer parce qu'elle n'est pas Constituante.

Opium facit dormire quia est in eo virtus dormitiva dit le médecin de Molière.

Deputati non possunt constituere quia non est in eis virtus constitutiva.

Tout le vice est là, un vice constitutionnel; une maladie organique et il est inutile de chercher ailleurs.

Quoi qu'elle en dise, quoi qu'elle en jaboie, en dépit de ses déclarations, de ses propositions Vitet ou Rivet, l'Assemblée n'est pas constituante, elle le comprend, elle le sent, elle le subit, et toutes ses délibérations, toutes ses résolutions, en portent la marque forcée et ineffaçable.

Ces indécisions, ces hésitations, ces reculades, ne sont que l'expression d'une vérité indiscutable, la manifestation d'un sentiment intime que nos députés essaient en vain d'extirper de leur conscience.

Ils ne veulent pas reconnaître leur impuissance, il ne veulent pas confesser leur faiblesse, mais cet aveu s'échappe, surgit

malgré eux de leurs agissements et de leurs actes : mais ce que leur langue refuse de dire, les faits le démontrent chaque jour prérémploirement.

Au pied du mur on connaît le maçon dit le proverbe, au pied de la loi on connaît le législateur.

Et si lorsqu'on les met en présence d'une loi à faire, nos législateurs hésitent, tâtonnent, s'embarrassent, et finissent par avouer piteusement : — Nous ne savons pas, nous n'osons pas, nous ne pouvons pas !

Est-il besoin d'invoquer des arguments plus décisifs en faveur d'une dissolution qui audessus des paroles, des discours, des mots, se manifeste, s'impose, dans les faits, dans les actes mêmes ?

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

Une Assemblée qui ne fait rien, ne résoud rien, ne décide rien, qui ne discute pas, qui papote, qui ne réforme pas qui déforme, est-elle une Assemblée législative, est-elle autre chose qu'une Assemblée dissoute ?

Il faut vraiment toute la confusion du temps où nous vivons, tout le sens-dessus-dessous des idées en l'air, pour que ces vérités si simples, si éclatantes, si lumineuses, ne soient pas reconnues et proclamées pardessus les toits, pour qu'une immense pression, une irrésistible poussée de l'opinion publique ne détermine pas les inutiles de Versailles à rentrer dans leur famille, à remettre à d'autres mains des travaux trop pesants pour leurs épaules.

FEUILLETON DE LA MASCARADE

MES PRISONS

Mémoires avant la lettre

C'est fait ! La porte du jardin anglais s'est refermée sur moi. Me voilà séparé du monde par un mur de clôture.

Lundi j'ai reçu le fatal avis. Sombre journée ! Il avait plu depuis le matin. Des fenêtres de mon hôtel, je voyais sur l'avenue d'Iéna... (Iéna, quels souvenirs !) je voyais rouler les fiacres crottés, pa-tangar les passants embourbés jusqu'à la cheville dans le macadam, et cette vue m'inspirait de noirs tristes, d'amers pressentiments.

Les pressentiments ne m'ont jamais trompé !

Au Mexique, sous l'influence de ce climat torride qui prépare les cauchemars nocturnes, je voyais apparaître un malheureux conduit sur un rempart extérieur, les mains liées au dos, les yeux bandés. Il s'agenouillait, dans mes oreilles bourdonnait un feu de peloton... et quelques mois après, Querétaro... Pauvre Maximilien ! je l'en avais souvent prévenu !

A Metz, pendant ces longues heures de blocus, pendant mes siestes du Ban-Saint-Martin, que de fois une voix vague et lointaine me m'a-telle pas crié : Tu capituleras le 27 octobre !

Et le 27 octobre....

Avant-hier encore, sous l'impression de ce temps lugubre, de cette pluie incessante, tout en tambourinant une sonnerie de retraite sur les vitres ruisselantes, je me disais intérieurement : Un malheur me menace !

Cela n'a pas manqué. Vers les cinq heures, un officier d'ordonnance arrive au grand trot jusqu'à la porte cochère. Il sonne, il demande à me voir,

et avec les marques du plus profond respect, il me remet un pli cacheté.

« Le ministre de la guerre a l'honneur de prévenir son Excellence que ses appartements sont préparés. »

« Son Excellence n'a plus qu'à indiquer l'heure et le jour où elle daignera s'y rendre. »

C'était bien le fatal message. La rigueur impitoyable des lois ne me laissait ni trêve ni repos ; il fallait obéir.

Mes préparatifs ont été vite faits. Habitué à la vie des camps, j'étais bronzé d'avance contre toutes les privations ; les soins de mon bien-être ne devaient pas me retarder beaucoup.

Cinq ou six malles au plus garnies de vêtements, de tapis, de linge de table, trois boîtes d'argenterie, deux services de porcelaine, quatre réchauds, une cave à liqueurs, c'était tout ce qu'il fallait pour mon existence de reclus.

Quant à la batterie de cuisine, le ministre s'est chargé de ce soin.

En deux heures, trois domestiques eurent emballé tout cela ; il ne me restait plus qu'à partir.

Je ne m'appesantirai pas sur la scène des adieux ; déjà plusieurs journaux l'ont racontée d'une façon assez déchirante pour que je n'y revienne pas. A quoi bon renouveler le souvenir de ces scènes attendrissantes, à quoi bon faire couler de nouveau les larmes qui inondèrent mon visage lorsque serrant mon fils dans mes bras, je lui dis d'une voix entrecoupée : Adieu mon pauvre enfant, nous ne nous reverrons que ce soir : — à dîner !

La garde d'honneur m'attendait, — deux cent cinquante hommes. A peine mon équipage apparut-il dans l'avenue de Picardie que j'entendis résonner tambours et clairons : on battait aux champs !

Je descendis de voiture ; un commandement sec : Présentez armes ! Un colonel est là, respectueusement incliné, son képi à la main...

— Mon cher colonel, je vous suis.

— Jamais, maréchal, je ne me permettrai pas....

— Allez, vous dis-je !

— Puisque c'est un ordre, j'obéis.

Le colonel poussa la porte d'entrée ; une longue avenue se présente devant mes yeux : à gauche une pelouse, à droite un bassin avec jet d'eau, au fond une terrasse garnie de vases de fleurs.... à cet aspect une émotion douloureuse me serre le cœur, une tristesse amère m'envahit... Je franchis le seuil lugubre, la porte se referme, tout est fini !

Après quelques heures consacrées à me remettre de cette secousse terrible, pendant lesquelles mes sens absorbés ne voient rien, n'entendent rien, — je jette un regard vague autour de moi.

Où suis-je ? une chambre à coucher ; bien, — tapis haute laine, dormeuse, poufs capitonnés. Ils ont eu pitié de moi, on m'a épargné la paille humide... Mais que vois-je sur cette toilette de marbre : un verre d'eau ! sucrier, plateau carafon... la cruche légendaire, la cruche de Latude ! en porcelaine de Sèvres, c'est vrai, mais comme dit le poète :

« Qu'importe le flacon, alors qu'on a la honte ! »

Je m'étais trop pressé de me réjouir.

Que me veut cet homme qui est là ? Ah oui, le géolier avec son trousseau de clefs, sa figure lugubre, sa consigne impitoyable.... Il vient pour m'enchaîner sans doute. Je suis résigné à tout, tenez, prenez mes mains, où sont vos fers ? Allons parkiz, je ne résisterai point.

— Je venais demander à votre Excellence si elle voulait... déjeuner ?

Déjeuner, c'est vrai.... Ils ne possèdent pas la barbarie jusqu'à m'imposer le supplice de la faim.

Je déjeunerai, puisqu'on me l'ordonne. Comment vous nommez-vous : Simon, Tyrrel, Hudson Lowe ?

— Je m'appelle Baptiste.

— Baptiste ! ce n'est pas un nom de géolier cela.... Quelle singulière idée ? Baptiste....

— Si ce nom déplaît à votre Excellence, je pourrai en prendre un autre.

— A quoi bon ? Va pour Baptiste ! Baptiste, apportez-moi mon pain sec.

— Du pain sec... Mais, Excellence, nous n'en avons pas.

Pas de pain sec, pas même de pain sec ! Que veut-on me donner alors ? Des épluchures, des résidus de vaisselle, des victuailles sans nom... alors laissez-moi, je préfère périr d'inanition.

— Si votre Excellence daignait jeter les yeux sur ce menu.

Ce menu ! amère ironie....

— dressé par le chef.

Le chef, oui le gardien-chef. — Voyons le menu.

« Potage bisque d'écrevisse. Hors-d'œuvre.

« Truite saumonée. Croûte aux champignons.

« Selle d'agneau petits pois. Canetons rôtis. As-

« perges en branches. »

Ne révé-je pas ? mais non, je lis bien : Truite saumonée, canetons... tout cela pour déjeuner, moi qui ne prenais jamais que... Ah je comprends, ils veulent m'étonner, me faire mourir d'indigestion... quel raffinement ! mais je tromperai leur rage, je ne mangerai qu'à ma faim !

Allez Baptiste, j'accepte le menu.

Ce déjeuner m'a distrait. Quelque profonde que soient les tristesses de l'âme, elle n'efface jamais complètement les sensations physiques.

Le cœur n'absorbe pas l'estomac.

Malgré moi, malgré la mélancolie sombre qui m'accable, je n'ai pu m'empêcher de reconnaître que la truite saumonée était fraîche, que la sauce des champignons était bien liée, et que les petits pois étaient tendres.

Déplorable témoignage de la faiblesse humaine, misérable effet du matérialisme ; en digérant ce repas soigné, en buvant à petites gorgées ce café chaud et parfumé, en aspirant doucement, bouffée par bouffée, ce blond Havana qui m'enveloppait d'un nuage transparent, j'éprouvais une sorte de contentement, de satisfaction, de bien-être intime.

Je me laissais même aller jusqu'à fredonner des airs guillerets entre mes dents : *As-tu vu la casquette. La botte à coco...*

Mais un petit fait insignifiant en apparence, m'a vite rappelé au sentiment de l'amère réalité.

Après le dessert, lorsque j'ai voulu donner un

Que ces messieurs regardent bien autour d'eux, il est impossible qu'ils ne voient pas apparaître à chaque séance la main mystérieuse du festin de Balthazar crayonnant sur les murs de leur théâtre ce nouveau *Manè Thécél Pharès* : Allez vous en, allez-vous en, allez-vous en !

Malheureusement nous assistons en ce moment dans les grandes comme dans les petites choses, à une telle débauche d'illogismes, de sottises, de sophismes, de balourdises et d'inconséquences ; la raison, le sens commun, le juste, le vrai, sont accommodés à une telle sauce, secoués dans un tel panier à salade, que les sept Sages de l'antiquité y perdraient leur grec.

Ici des légitimistes, des conservateurs enragés, des hommes d'ordre par excellence se substituant aux communards, chaussant les bottes molles de Raoul Rigault et prêchant que l'insurrection est le plus saint des devoirs, — quand cette insurrection a lieu en Espagne, quand cette insurrection se fait au profit d'un Don Carlos quelconque, quand les curés se mettent de la partie et abandonnent le goupillon pour le tromblon !

Ailleurs, et c'est sans contredit l'exemple le plus décourageant d'indifférence et de décomposition morales, ailleurs toute une secte de gens s'apitoyant sur la mise en jugement d'un général coupable de capitulation, inculpe de haute trahison, toute une procession d'âmes sensibles,

Pleurant hélas ! sur ce pauvre Holopherne
Si méchamment mis à mort par Judith.

Et des journalistes qui nous décrivent avec des larmes dans leur encre l'emprisonnement douloureux de l'accusé, dans une villa délicieuse qui ne coûte que trois mille francs de loyer au ministère de la guerre ;

Et d'autres qui s'écrient d'un ton désespéré : Juger un maréchal, y pensez-vous ! Et le prestige de l'armée, et l'honneur du grade, et le respect de la discipline !

Et ces braves gens oublient que le général Mack qui capitula à Ulm fut condamné à mort par les Autrichiens, que le général Dapont qui capitula à Baylen fut enfermé par Napoléon Ier non dans une villa de Versailles, mais dans une cellule du fort de Joux.

Or, pensez-vous que Napoléon Ier fut moins soucieux que M. Thiers du prestige de l'armée et du respect de la discipline ? Enfin, un affaiblissement de volonté

et de décision, une anémie intellectuelle, une sorte de léthargie sénile qui ne permettent pas à une Assemblée législative de conduire jusqu'au bout l'élaboration d'une loi.

Voilà où nous en sommes.

Que faire au milieu de ce gâchis, de ce cahos, de cette confusion d'idées, de principes, de justice et de morale ?

Une seule chose : consulter le pays, demander à la nation l'énergie, la vigueur et le souffle qui manquent à ses représentants.

Les députés de Versailles ne savent plus ce qu'ils veulent, ne savent plus où ils vont, et ne savent guère ce qu'ils font.

Les électeurs en connaissent probablement plus long : ce qui n'est pas difficile.

Alors s'apitoyez qu'on se donne la peine de les interroger !

Le remède est là.

Jacques BARRIER.

LES CAPITULATIONS

Tout vient à point qui sait attendre, dit le proverbe.

A point, c'est contestable, mais enfin certaines choses finissent par arriver dont on désespérait presque : tels les rapports de la commission d'enquête sur les capitulations de la dernière guerre.

L'enfantement a été long, l'accouchement laborieux, mais si l'enfant est né viable, nous plaignons pas trop.

Or, l'enfant est-il viable ?

Oui et non.

Sans doute, les décisions de la Commission d'enquête ont été précédées d'un examen sérieux auquel le temps n'a pas manqué, du reste, et nous voulons croire que les membres de cette Commission se sont entourés des renseignements les plus propres à éclairer leur religion.

Seulement, dans plusieurs circonstances, ladite Commission nous paraît avoir négligé l'esprit pour la lettre de la loi.

Or, si l'esprit vivifie, la lettre tue.

La loi dit qu'un commandant de place ne devra jamais capituler avant qu'il ait été pratiqué une brèche aux remparts : c'est parfait.

Le malheur est que la loi a été édictée à une époque où on faisait des brèches aux remparts, où on montait à l'assaut.

Les Prussiens ont simplifié tout cela : ils ne touchent pas aux remparts trop longs à démolir, aux remparts derrière lesquels sont

des défenseurs prêts à sacrifier chèrement leur vie.

Ils incendient les habitations privées, ils bombardent les maisons, ils massacrent les femmes, les enfants, les vieillards ; ils affolent les populations de terreur, comptant sur la pression que ces malheureux exerceront sur les chefs militaires pour les forcer à capituler.

Dans ces conditions, est-il bien juste d'exiger une brèche aux remparts comme condition *sine qua non* de l'honorabilité de la capitulation, est-il bien juste encore de flétrir la conduite des malheureux habitants bombardés et incendiés, qui n'ont pas eu l'héroïsme de se faire ensevelir sous les ruines de leur cité, eux, leurs femmes et leurs enfants !

Surtout quand cet anéantissement d'une ville ne pouvait que conjurer de quelques jours la catastrophe inévitable !

Evidemment la commission d'enquête ne s'est pas toujours rendu un compte bien exact des situations et des circonstances.

Il est très commode de taxer de pauvres diables désarmés de faiblesse et de couardise, — les pieds sur les chenets et le cigare à la bouche.

Peut-être jugerait-on d'une autre façon si on s'était trouvé quel ques mois avant au milieu d'une population décimée par le bombardement, en proie à toutes les terreur de l'incendie, de la ruine et du massacre.

Ces réserves faites, on ne saurait qu'approuver les conclusions justement sévères de la commission d'enquête, à l'endroit notamment de tous ces commandants de place qui n'avaient pas même la précaution vulgaire de détruire leurs armes et leurs munitions, et qui livraient à l'ennemi, non seulement leur citadelle, mais encore des engins et des instruments qu'on utilisait contre d'autres places françaises.

C'est vraiment une chose inouïe, inconcevable, que ces oublis qui se répètent à chaque capitulation, à l'endroit de la plus simple, la plus facile, la plus naturelle de toutes les mesures : enclouer les canons, noyer les poudres, détruire les munitions et les provisions de bouche, mettre l'argent en lieu sûr ; comment cette idée là ne venait-elle pas tout de suite, ne se présentait-elle pas d'elle-même à l'esprit de tous les chefs de corps réduits à la douloureuse nécessité de se rendre ?

Cela n'est difficile ni à trouver ni à exécuter : enfoncer un elou dans la lumière des canons, jeter les poudres à la rivière et les provisions de bouche dans quelque trou, — il n'est besoin pour ces opérations ni d'un effort de génie, ni d'une grande habileté de tactique ?

D'où vient cette épidémie, cette contagion d'imprudence, d'incurie et de sottise ?

A Marsal, à Vitry, à Toul, à Laon, partout on laisse les canons intacts, les poudres sèches, les cartouches toutes faites et les maga-

sins bondés de rations de viande et de pain.

N'est-ce pas une aberration qui tient de la folie, et témoigne d'une sorte de dérangement de cerveau ?

Une autre chose frappante de ces capitulations c'est que la faiblesse, l'incapacité, l'abandon du devoir, l'oubli de l'honneur militaire, l'insouciance de la patrie, semblent procéder constamment de haut en bas.

C'est aux échelons les plus élevés de la hiérarchie, c'est chez les plus grosses épaulettes qu'on rencontre cette mollesse, cette absence d'énergie, cette indifférence honteuse pour la gloire de la résistance et le renom de nos armes.

Récapitulez tous les reproches, tous les blâmes formulés par la commission d'enquête et vous verrez de quel côté se trouve la plus grosse part.

Généraux, colonels, chefs d'escadron, capitaines, lieutenants etc., si vous recherchez ceux dont la conduite a été exaltée, ne vous arrêtez pas trop au sommet, vous risqueriez fort de revenir bredouille.

Qui commandait à Phalsbourg ?

Le commandant Taillant.

Qui commandait à Belfort ?

Le colonel Denfert.

Qui commandait à Lichtemberg ?

Le sous lieutenant Archer.

Qui commandait à la Petite-Pierre ?

Le sergent maj r Bœlz.

Et ne croyez pas que ce soit là un fait particulier, une coïncidence bizarre, un rapprochement hasardé.

Du tout, cette distinction s'est fait remarquer, cette disproportion s'est reproduite dans la plupart des événements de notre désastreuse campagne.

Au milieu de nos destins contraires, au cours de nos désastres et de nos misères, l'énergie, le courage et la vigueur, sauf de bien rares exceptions, désertaient l'âme des premiers chefs pour se réfugier dans les grades moyens et inférieurs de l'armée.

Là où le haut dignitaire chamarré de décorations, de crachats et d'aiguillettes, bouffi d'honneurs, gonflé de grades et de graisse ne songeait qu'à capituler, le colonel résistait, le commandant s'indignait, le capitaine et ses lieutenants serraient rageusement la poignée de leur sabre et ne demandaient qu'à entraîner au combat ces soldats dont on exploitait traitreusement le découragement, les privations et les souffrances.

Demandez à l'armée de Metz quels étaient les officiers disposés à faire cette fameuse trouée qu'on n'a jamais tentée, et combien on comptait dans le nombre d'épaulettes étoilées !

Certes le sentiment de l'honneur militaire n'a pas disparu en France, et la flamme n'en est pas éteinte, — mais en présence des défaillances multipliées dont nous avons été

pourboire à Baptiste, il m'a répondu fièrement :

— Merci, Excellence, je ne dois rien accepter, le budget se charge de tout !

De tout ! J'avais trop vite oublié ma situation de captif ; je ne comptais pas sur cette dernière humiliation.

Pas même la facilité de récompenser un serviteur, pas même libre de donner cinq sous de pourboire !

J'ai visité le parc afin de prendre appétit pour dîner.

Le jardinier m'accompagnait.

On ne néglige pas une occasion de me faire sentir les lourdes chaînes qui pèsent sur moi : sous prétexte de me donner des renseignements, cet homme a l'ordre de me surveiller.

Ma promenade a duré deux heures : ce jardin est immense, — une vraie forêt vierge !

Rempli de charmilles, de bosquets touffus, d'allées ombreuses, il a été choisi exprès pour me séparer plus complètement du monde.

Les branches entrelacées, les feuilles pressées, forment une voûte tellement sombre que le soleil n'y pénètre jamais : on me cache jusqu'aux rayons de cet astre bienfaisant.

Peut-être ces solitudes sont-elles habitées par des animaux dangereux et malfaisants.

En parcourant une allée, j'ai entendu un bruissement dans la bordure de buis.

Je me suis reculé instinctivement, craignant de mettre le pied sur quelque reptile, sur un de ces serpents à venin mortel qu'on rencontre dans les pampas du Mexique.

Le jardinier m'a rassuré : ce n'était qu'un lézard !

Bon, mais quel genre de lézards ?

Il y a des lézards dangereux, et en dépit de ses marques de déférence et de respect, ce jardinier a un mauvais regard.

Un banc se trouvait près de moi, enfoncé dans le lierre et la mousse : je m'y suis reposé, laissant mes yeux s'égarer au milieu de cette verdure monotone.

Quelle solitude, quelle tristesse morne : un silence accablant troublé seulement par les piaille-

ments agaçants des fauvettes.

A peine le bruit d'une charrette passant dans l'avenue de Picardie.

On sent sur ses épaules comme le fardeau écrasant d'une chape de plomb : rien, rien que des feuilles, de l'herbe, des plantes, des fleurs, et pour comble de persécution, pour détourner de moi tout spectacle de vie et d'animation, pour ruiner dans mon âme tout espoir de résurrection et de jeunesse, on m'a confiné dans un hespice de vieillards, une sorte de Quinze-Vingts du règne végétal, — les arbres qui m'entourent sont tous centenaires !

Lachaud est venu me voir avec son fils.

Je les ai retenus à dîner. Quelle verve, quel entraînement, quelle langue !

Il est vrai que le chef avait surveillé particulièrement ses fourneaux.

Lachaud m'a raconté l'histoire de la plupart de ses causes célèbres.

Nous avons bien ri.

— Comment faites-vous, lui disais-je, pour gagner tant de procès, pour faire acquitter tant de gredins ?

— C'est bien simple, me répondit l'illustre avocat. — Je ne cherche pas à convaincre le jury, je cherche à l'étonner. Vous connaissez le moyen qu'on emploie pour prendre les essaims d'abeilles.

On les poursoit de cris, de vociférations et de battements de mains, on leur fait un véritable charivari avec des chaudrons, des casseroles, des poêles, tout ce qu'on peut trouver de plus bruyant.

Les malheureuses bêtes affolées, essouffées, étourdies, ne savent plus où voler, perdent la tête et se laissent tomber sur le premier tronc d'arbre venu.

C'est là tout le secret de mon éloquence : je tape du pied, du poing ; je crie je m'exclame, je me remue, je m'agite, je lance à pleine voix des phrases entrecoupées, des mots sans suite : son père, sa mère, ses enfants, que sais-je !

Après trois heures de ce vacarme horriblement fatigant du reste, les jurés brisés, montus, éreintés, meurtris, comme s'ils venaient de recevoir

chacun cinquante coups de bâton, n'ont plus la vigueur de résister à mes arguments tapageurs.

Leur intelligence troublée ne voit plus clair, leur raisonnement s'en va à la dérive, et il leur reste tout juste la force d'écrire sur leur bulletin le mot que je leur ai corné aux oreilles.

— Pensez-vous que trois heures de tapage suffisent pour moi, mon cher défenseur ?

— Trois heures, jamais ! Une cause comme la vôtre, il en faudra au moins six, d'autant plus que nous aurons affaires à de vieux troupiers dont le tympan est bronzé.

— Six heures ! Vos forces vous permettront-elles ?

— Non évidemment, car je deviens vieux : mais mon fils est là pour me reprendre.

Il était minuit quand nous nous quittâmes sur ce mot profond.

En prison ! On ne saurait croire quelle amertume est contenue dans ces deux mots : en prison !

Je viens de me réveiller, un rayon de joyeux soleil pénétrant à travers les rideaux de mousseline brodée de ma chambre à aiguillonné ma paresse et m'a chassé de mon lit.

J'ai chaussé mes pantoufles, enfilé ma robe de chambre et je suis allé m'accouder à la fenêtre grande ouverte.

Une bouffée d'air frais, une exhalaison de senteurs printanières m'est montée au visage : comme on se sent vivre dans ces belles matinées !

Je vous prend des envies de marcher, de courir, de s'échapper.

S'échapper ! Etouffe cette envie, malheureux, chasse au loin ces désirs, tu es en prison, en prison !

Où frappe à ma porte.

C'est Tyrrel... Baptiste du moins.

Que me veut-il ? Pauvre garçon, il a l'air contrit, il me prend en pitié lui, il comprend mes souffrances !

Baptiste m'apporte le règlement, ah oui, le règlement de la prison !

Et moi qui rêvais de sortir !

Lisons ce papier sinistre :

« Le service du maréchal sera fait par trois domestiques : un cuisinier, un cocher, un valet de chambre.

« Le maréchal pourra avoir quatre chevaux à l'écurie : ils seront nourris aux frais de l'Etat.

« Le maréchal recevra toutes les visites qu'il lui conviendra, à toute heure du jour.

« Le maréchal pourra aller, venir, circuler librement dans l'intérieur de sa maison, se promener dans le jardin et les dépendances dont il aura la pleine et entière jouissance.

« Le maréchal fixera lui-même l'heure de ses repas, et il suffira d'un simple désir pour qu'on fasse de la musique sous ses fenêtres.

« Le maréchal pourra sortir librement...

Hein, sortir !

...Sortir librement à pied, à cheval ou en voiture, sans autre condition...

Une condition ! Il était dit que je n'échapperais à aucune rigueur.

... Sans autre condition que de prévenir l'officier de service.

Prévenir l'officier de service ! Un subordonné, un inférieur !

Cette dernière humiliation m'était réservée par mes bourreaux.

Qu'importe, soyons plus fort que l'adversité.

Bavons le calice jusqu'à la lie :

— Baptiste, faites atteler, et prévenez le colonel que je ne rentrerai que demain matin. Dites-lui puisqu'on veut le savoir, que je dînerai au café Richelieu et que j'assisterai à la deuxième représentation des *Cent-Vierges* aux Variétés, mon emprisonnement m'ayant fait manquer la première...

En prison !

L. LECLAIR.

les témoins, en présence des rapports de la commission d'enquête, il n'est pas permis d'en douter, ce sentiment chevaleresque, cette flamme, cette étincelle ne veillent plus dans cette génération de capitaines fourbus auxquels nous devons la longue liste de nos capitulations.

Ceux-là n'ont su trouver qu'une plume quand il fallait une épée; ceux-là ne savent présenter pour se justifier que des brochures indigestes ou des certificats Prussiens.

Nous l'avons dit souvent, nous le redisons et le redirons probablement plus d'une fois : Si vous réformez l'armée, commencez par la Droite.

Avant les épaulettes de laine, la grosse passementerie.

Qu'on n'hésite pas à fendre toutes ces oreilles trop longues sinon trop vieilles.

Il en est de notre organisation militaire comme des cheminées fumeuses : — il faut ramoner du haut en bas.

Les réformes suisses

S'il est un peuple heureux d'être au monde, c'est assurément le peuple suisse.

Pas d'impôts ou si peu qu'à peine s'en aperçoit-il; pas de monarchie, pas de prétendants, par conséquent pas de révolutions; une neutralité reconnue par toutes les puissances européennes; par conséquent, pas de guerres, pas d'invasions, pas de milliards à payer.

Une situation admirable, une profusion de magnificences : des montagnes, des glaciers, des lacs, des vallons, des villes pittoresques, tout un ensemble de spectacles qui, six mois de l'année, rapportent des recettes monstres, et n'exigent ni entretien, ni subventions, ni engagements coûteux.

La Nature fait seule les frais et se charge des représentations.

Des mœurs sages, des plaisirs permis, des distractions honnêtes sans lendemain fatigants : gymnastique et tirs à la carabine.

Des femmes, moins séduisantes que les Parisiennes peut-être, un peu carrées, un peu massives, mais du moins rangées, fidèles, propres comme cinq sous et excellentes ménagères.

Enfin, une vie calme, aisée, tranquille, vierge de soucis et d'inquiétudes, à l'abri des bouleversements, tout ce qui constitue, en un mot, le bonheur terrestre.

Eh bien, qui le croirait, un certain nombre de Suisses, les ingrats ! n'étaient pas contents de leur sort : ils avaient envie de changer, ils désiraient du nouveau.

Leur constitution leur semblait trop vieille, trop ridée, trop antique, trop vermoulue; ils voulaient la requinquer, la rajeunir, la badigeonner, la maquiller, la mettre au goût du jour.

L'exemple des pays voisins, de la Prusse par exemple, avait séduit ces esprits chagins.

Dédaignant leurs anciennes coutumes démodées, jetant au rancart ce système fédéral qui avait engendré leur prospérité, garanti leur inviolabilité, ces réformateurs « Jeune Suisse » rêvaient de la centralisation.

Un pouvoir central, une administration centrale, une armée centrale, des finances centrales, une justice centrale, un gouvernement central contenu tout entier dans un bureau de télégraphe.

C'était là leur idéal !

Et encouragés par le voisin Bismark, qui se poudrait d'avance en songeant qu'au lieu de plusieurs coups de dents il ne lui faudrait plus qu'une bouchée pour avaler cette proie facile.

Les membres des deux conseils ont présenté à leurs compatriotes leur ours... de Berne.

Malgré la sympathie connue des Suisses pour ce grimpureur, l'ours, une première fois repoussé par le suffrage universel, a été rejeté définitivement par le vote des cantons.

Ils n'avaient rien de mieux à faire, et la majorité des cantons a bien mérité de la libre Helvétie.

Et maintenant, que cette leçon profite à nos excellents voisins.

Indépendants, tranquilles, bons époux, heureux pères, logant à pied et à cheval les cinq parties du monde, présentant des notes d'hôtel qu'on ne marchandait jamais, les Suisses sont nés coiffés... du casque fédéral.

Pour Dieu qu'ils le gardent et qu'ils n'aillent pas s'empêtrer de prébendes et de sous-préfets, surtout de bureaucraties.

La France a failli en mourir, et nous payons en ce moment même, aux Suisses, une partie des frais de ma adie; cet exemple salutaire doit leur donner à réfléchir.

L'Assemblée en chemise

Les Ménages parlementaires

L'Assemblée nationale a ses divisions classiques de gauche, de droite avec les subdivisions multiples de centre gauche, centre droit, droite raffinée, gauche extra, centre-gauche-consolidée, etc. Tous ces groupes sont autant de sociétés de congratulations mutuelles : c'est là que les orateurs donnent en petit comité, avec costumes et verres d'eau sucrée, la répétition générale des improvisations qu'ils doivent prononcer sur le Grand-Théâtre des séances publiques. Au-dessous de ces réunions, il y a l'association

quasi-matrimoniale des députés par couples; celles-là d'un caractère tout particulier et tout intime, n'est pas moins importante pour celui qui veut connaître la physiologie de l'homme politique.

On a dit que l'homme était un animal sociable. — Cela est vrai du député, au moins en partie.

Le vestiaire de l'Assemblée se compose de 246 placards. C'est dans ces armoires que les représentants de la France mettent leurs paletots, cache-nez, chapeaux, gilets de flanelle, discours, pâtes de guimauve, cosmétiques et autres choses de ce genre.

La communauté du placard fait naître la communauté des goûts; l'usage de la même brosse à habits engendre bien vite l'union des cœurs. Aussi, après l'établissement de cette institution a-t-on vu les députés aller deux à deux.

Ainsi que vont les vers classés et les bœufs.

C'est d'ailleurs, au point de vue parlementaire une chose éminemment utile et précieuse que d'avoir son copain, comme au collège.

Un orateur bien ennuyé est à la tribune et continue de parler au milieu de l'inattention générale; si vous voyez quelque part un homme qui s'agite, qui réclame le silence, qui lui crie : parlez, parlez ! et qui pousse des « très-bien ! » pleins de conviction, n'en doutez pas, ce collègue unique, si bien disposé pour l'admiration, c'est son voisin de placard !

A l'Assemblée comme ailleurs, il y a les bons et les mauvais ménages. Nous ne parlerons que des bons, de ceux qui sont cités comme modèles par tous les membres de l'Assemblée et les garçons de service. Il nous suffira de quelques exemples pour montrer qu'il faut appliquer aux députés comme aux amoureux, la loi des contrastes et l'application de ce principe : qui ne se ressemble pas s'assemble.

Citons au hasard :

Ménage Tardieu-Jouin.

M. Tardieu, connu sous le nom de l'anti-Kératry, est à la fois voltairien, radical et marseillais. — M. Jouin, député d'Ille-et-Vilaine, timide comme une jeune fille, a su rester catholique en étant libéral, et Breton en étant républicain; la sainte Vierge et la République de M. Victor Lefranc se partagent son cœur.

Ménage Cocheri-Wilson.

M. Cocheri est petit, gros et brun; il est particulièrement remarquable par ses éclats de rire prolongés et stridents, sa verve et son radicalisme centre gauche.

M. Wilson est également centre gauche, mais il est blond comme l'héroïne d'une ballade allemande, il a l'œil bleu et rêveur, ce qui ne l'empêche pas d'être propriétaire du château de Chenonceau et d'une voix en la mineur.

Ménage Boucau-Loustalot.

Tous deux des Landes et républicains, ménage modèle et équilibré, l'un a lui dans le notariat, l'autre a brillé dans le barreau. Leurs lumières se réunissent et se complètent, le notaire pense, l'avocat parle.

Ménage Cunon-Barascud.

Association étrange, mystère insondable, car, comme le disait Tillancourt avec sa profondeur habituelle, cette union n'a ni queue, ni tête.

Ménage Lorgère-Bois-Boissel.

Tous deux législateurs : M. Lorgère réussit bien les pasquinades mimées; néanmoins, Belmontet poussif de la légitimité, il vient de faire paraître un volume de poésies qu'on suppose écrites en bas-breton.

Le comte de Bois-Boissel, homme rond, en manières et en abdomen; bon enfant, aimant rire, n'a jamais fait de vers dans sa vie, mais reste un ferme et solide défenseur de la royauté au vin de Champagne.

On disait autrefois : Ducarre et Le Royer.

Aujourd'hui, quelques dissentiments paraissent s'être élevés dans le ménage, un divorce paraît imminent; mais jusqu'ici on a voulu sauver les apparences.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui des faux ménages, ni des ménages en partie double.

Raconter les luttes intestines dont les placards du vestiaire sont les témoins discrets, serait aussi long qu'un discours du comte Joubert ou de ce bon M. Clapier.

Nous en ferons grâce à nos lecteurs.

FRONTIN.

Le CONSEIL du COMMERCE et de L'INDUSTRIE

Nous apprenons avec une satisfaction difficile à déguiser, que M. Thiers vient enfin de se rendre aux vœux de la chambre de commerce de Lyon.

On se souvient que dernièrement le gouvernement ayant à reconstituer le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, s'était empressé de nommer dix membres de ce conseil, six ou huit protectionnistes et trois ou quatre libre-échangistes, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier.

Sur les observations et le désir des chambres de commerce intéressées, demandant qu'un moins un représentant de l'industrie agricole figurât dans le conseil, M. Thiers s'est hâté d'en porter le nombre de 10 à 15, et n'a pas hésité à nommer cinq protectionnistes de plus, et naturellement pas un seul citoyen appartenant de près ou de loin à la soie.

Voilà de l'impartialité ou nous ne nous y connaissons pas.

En langage gouvernemental, cette façon d'agir s'appelle consulter les besoins du pays et donner satisfaction à tous les intérêts.

Et lorsque la discussion sur les matières premières recommence à, lors que la question du libre-échange et de la protection reviendra à l'Assemblée, le ministre a tout fait, M. de Goulard ou le providentiel M. Thiers, opérant lui-même, viendront gravement dire aux députés :

« Messieurs, nous avons consulté les autorités les plus compétentes, les hommes éminemment distingués qui sont l'incarnation la plus complète du commerce et de l'industrie, le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, et ces citoyens convaincus et désintéressés, à une immense majorité, affirment que la France est protectionniste et demandent l'établissement d'un impôt sur les matières premières, de préférence à tout autre. »

« Deux ou trois voix seulement ont émis un avis contraire, »

« Que la Commission du budget ait adopté le rapport de M. Besseliigny, cela importe peu : M. Besseliigny ne fait pas partie du conseil supérieur du commerce. »

« Le conseil SUPÉRIEUR du commerce, nous connaissons que ça ! »

On ne s'explique pas du reste, pourquoi, — du moment où il nommait tout seul le conseil, — M. Thiers ne s'est pas acquis l'unanimité des voix.

Il lui suffisait du décret suivant :

Considérant qu'il importe de reconstituer le conseil supérieur du commerce et de l'industrie;

Considérant que le président de la République est protectionniste acharné et décidé à n'admettre aucune discussion sur les matières premières,

Décrète :

MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Cochery, Vignault, Trousin du Mersan et Mlle Jacquemart sont nommés membres du conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

M. Pouyer-Quertier en sera le président.

Ce décret serait aussi logique que celui par lequel 12 protectionnistes sur 15 membres ont été appelés à faire partie du fameux conseil supérieur.

Nous ignorons ce qu'en pensent les gens très compétents, mais le simple bon sens indique que jamais un conseil supérieur du commerce et de l'industrie ne devrait avoir pour origine le choix du gouvernement.

A quelque point de vue qu'on se place, il ressort de la logique la plus élémentaire qu'un conseil destiné à être consulté sur les intérêts généraux du commerce doit être élu par les gens intéressés et émaner des Chambres de commerce.

Pourquoi les soixante et quelques Chambres de commerce ne seraient-elles pas appelées à choisir dans leur sein soixante et quelques délégués qui éliraient à leur tour 10, 15 ou 20 d'entre eux pour former le conseil supérieur ?

Les opinions d'un conseil supérieur trié sur le volet par le chef de l'Etat, n'ont absolument aucune valeur; elles ne sont que le reflet des idées du gouvernement.

Choisi par les Chambres de commerce, le conseil supérieur est l'expression la plus sincère possible des idées et des opinions du pays.

D'ici à une quinzaine d'années, — si la provisoire dure encore, — l'Assemblée aura fini sans doute par voter les lois sur le conseil d'Etat, la magistrature et la réorganisation militaire.

Alors, quelques députés pourront proposer une loi sur le conseil supérieur du commerce.

Nous nous engageons à ne pas trop réclamer la priorité du projet.

AUTOUR DE LA SEMAINE

La séance du 11 mai de notre Conseil municipal a été consacrée en partie au dépôt d'un certain nombre de propositions ou de vœux :

Proposition du citoyen Crestin, tendant à l'interdiction des processions en dehors de l'église.

Le citoyen Florentin, rapporteur, expose que la Commission, afin de se prononcer en parfaite connaissance de cause, a cru devoir consulter quelques jurisconsultes sur l'état de la législation.

Parfaitement pensé : le citoyen Florentin a raison de procéder ainsi.

Une des fautes capitales des administrations en général, et de l'administration lyonnaise en particulier, c'est que neuf fois sur dix elles parlent, discutent, pérorant et ergotent sur des choses dont elles ne connaissent pas le premier mot.

Si le citoyen Florentin peut faire entrer ses collègues dans une voie plus modeste mais plus sûre, qui consiste à s'instruire avant de décider, nous lui en faisons nos sincères compliments.

Quant à la proposition du citoyen Crestin en elle-même, elle n'a plus aucune raison d'être, puisque l'archevêque de Lyon a décidé que la Fête-Dieu serait célébrée sans cérémonies extérieures.

Proposition du citoyen Goboz, pour l'érection à Perrache, aux lieu et place de la statue de Napoléon Ier supprimée, d'un monument en l'honneur des enfants du Rhône morts pendant la guerre. En cas de refus, destruction complète du piédestal.

Excellente intention : malheureusement, pas d'argent, pas de monument.

Quant à l'enlèvement du piédestal : approuvé sans réserves. Ce piédestal a toujours eu l'air d'un pâté froid; aujourd'hui c'est un pâté froid rongé par les rats, et envahi par la moisissure.

Suppression des fortifications.

Allez raconter ça à M. Thiers; vous serez bien reçus. Et cependant la Commission a raison. Fortifier une ville de quatre cent mille âmes est une sottise, parcequ'il suppose qu'on puisse se défendre par des murailles ou des ouvrages formidables contre les engins de guerre actuels, il existe dans les cités peuplées un ennemi intime auquel ne résistent ni murailles ni bastions : la famine.

Que les forts de Lyon restent puisqu'ils y sont; il est inutile de donner de l'ouvrage aux démolisseurs, et ces bâtiments seront

toujours bons comme casernes, mais qu'on nous débarrasse de ces servitudes, de ces zones militaires qui ne sont qu'un obstacle au développement des villes, une gêne perpétuelle et insupportable pour les habitants.

Proposition du citoyen OEdipe tendant à restituer à l'administration municipale la direction de la police urbaine.

Il est fâcheux qu'on puisse répondre au citoyen OEdipe : Tu l'as voulu Georges Dandin !

Le coupable dans cette affaire est le citoyen Bouchu, qui avait organisé d'une telle façon cette malheureuse police que les passants se voyaient dépouillés en plein midi et que les voleurs de tout genre ont réalisé sous son règne des bénéfices incroyables.

Aujourd'hui, la police n'est pas parfaite, mais elle vaut mieux qu'autrefois.

Néanmoins, si le citoyen OEdipe se sent le force à déchiffrer l'énigme d'une excellente organisation policière, nous serions enchantés qu'on exauçât son vœu dont le principe n'est pas contestable. Seulement, un bout de plan s'il vous plaît.

Enfin, proposition du citoyen Despeignes, que nous gardons pour la bonne bouche :

Vente de la statue Vaisse au profit des sociétés de bienfaisance.

Voilà près de deux ans que la Mascarade demande cette adjudication. Bien plus : nous avons offert du bronze en question, deux cent cinquante francs comptant, espèces sonnantes et trébuchantes, en or, s'il le faut !

Et nous maintenons plus que jamais notre offre ! Deux cent cinquante francs, saperlotte, c'est un bon prix pour un sénateur de l'empire.

Le bonhomme nous a déjà coûté vingt fois plus, mais nous ne comptons pas avec nos amis. Deux cent cinquante francs en or, non en coupures, est-ce accepté ?

Nous souhaitons la semaine dernière un succès complet et une recette monstre au concert de la Ste Cécile.

Ce souhait s'est réalisé au-delà de toute espérance.

Samedi, la vaste salle de la Bourse regorgeait d'auditeurs, et le Sou des Chaumières a eu un beau bénéfice.

L'empressement du public a d'ailleurs reçu sa récompense.

L'exécution de cette musique sacrée qui présente de très grandes difficultés, soit comme ensemble, soit comme largeur de chant, soit comme sentiment de nuances, cette exécution a été au-dessus de tout ce qu'on pouvait attendre d'une société de formation aussi récente.

Ce début est presque un coup de maître.

Après les piailleries de poulets écorchés auxquels nous ont habitués les chœurs incomplets et mal dirigés du Grand-Théâtre, on éprouvait une satisfaction véritable à entendre enfin un ensemble de voix corsées, nourries et irréprochables comme justesse.

La Création d'Haydn, cette œuvre de longue haleine, le Credo de Cherubini surtout, et Gallia ont été rendus, sauf quelques défaillances partielles, de façon à contenter les plus difficiles, et nous ont révélé comme soliste une jeune fille de dix-sept ans, Mlle V., dont la voix, vibrante de jeunesse et de fraîcheur, se ressent déjà des sérieuses études et de la savante direction de son professeur : M. Holtzem, auquel revient en entier l'honneur du brillant succès de la Sainte Cécile.

Organiser, discipliner deux cents dames et messieurs, les astreindre à des répétitions régulières, les initier aux beautés de ces œuvres peu connues dans la société mondaine, n'était pas chose facile : il fallait pour cela l'habileté, le tact, le savoir et le goût épuré de ce remarquable professeur.

M. Holtzem mérite, pour le résultat qu'il a obtenu, des éloges d'autant plus sincères, d'autant plus complets, que nous avons remarqué avec étonnement une certaine tendance de nos confrères à gratifier des hommages qui lui reviennent légitimement, un chef d'orchestre qui n'a joué dans le concert de la Sainte-Cécile que le rôle insignifiant d'accompagnateur.

L'acteur Ferrier qui avait trouvé bon de protester à coups de poing contre les critiques trop bénignes de notre confrère du Salut Public, vient d'être condamné à quinze jours de prison pour cet excès de susceptibilité artistique.

Nous aurons la cruauté de ne pas l'en plaindre.

Ce final de violon servira peut-être de leçon à certains « artistes », qui pensent avoir le droit d'être d'autant plus irascibles qu'ils sont plus mauvais, et qui transportent dans leur éducation privée la grossièreté de leur éducation musicale.

H. PÉRIÉ.

